



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 février 2024
Français
Original : anglais

La situation au Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2677 \(2023\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 15 mars 2024 le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'exécution du mandat de la Mission tous les 90 jours. Il présente les faits nouveaux intervenus au niveau politique, de l'état de la sécurité et de la situation humanitaire et des droits humains et dresse le bilan des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission du 1^{er} décembre au 15 février 2024.

II. Évolution de la situation politique et économique

2. À neuf mois des élections de décembre 2024, des progrès très limités ont été accomplis pour atteindre la « masse critique » dans l'application des principaux critères de référence énoncés dans l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud, cités dans le dernier rapport en date du Secrétaire général, afin de satisfaire les conditions relatives à un climat approprié, dans lequel des élections crédibles et pacifiques puissent se dérouler.

3. Le Président, Salva Kiir Mayardit, a fait prêter serment aux membres de la Commission nationale de révision de la Constitution le 20 décembre. Le 8 janvier, tous les membres de la Commission électorale nationale ont prêté serment. Le retard accusé concernant ces derniers s'explique par le désaccord suscité par la désignation d'un fonctionnaire comme chef des observateurs électoraux, au lieu du candidat du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition). Les parties ont réglé la question en substituant le candidat de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud comme Vice-Président de la Commission par celui du M/APLS dans l'opposition. Le nombre de femmes représentées dans ces trois organismes, par rapport à une exigence de 35 %, se présentait comme suit : 2 femmes parmi les 9 membres de la Commission électorale nationale (22 %), 5 femmes parmi les 10 membres du Conseil des partis politiques (50 %) et 19 femmes parmi les 58 membres de la Commission nationale de révision de la Constitution (33 %).



4. M. Kiir a par ailleurs tendu la main aux présidents du Conseil des partis politiques, de la Commission nationale de révision de la Constitution et de la Commission électorale nationale et a donné des assurances quant à l'allocation de fonds suffisants. Les trois organes n'ont pas encore été financés et dotés de moyens leur permettant d'être pleinement opérationnels.

5. Les dispositions transitoires de sécurité ont continué d'accuser un retard, tandis que le déploiement du deuxième contingent des Forces unifiées nécessaires n'avait toujours pas commencé. Le déploiement progressif du premier contingent s'est cependant poursuivi. Le 20 décembre, 600 membres du personnel militaire ont été déployés à Torit (Équatoria-Oriental). Le 21 décembre, un bataillon du Haut Nil a été transporté à Bahr el-Ghazal occidental. Le 5 janvier, quelque 300 soldats auraient été déployés en Équatoria-Occidental pour assurer la sécurité. Quelque 4 000 soldats ont été déployés à ce jour, conformément au rapport du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité du 7 février. Les déploiements se seraient déroulés sans logistique suffisante, notamment sur le plan des vivres, de l'eau, des médicaments et de l'hébergement. Les éléments des Forces unifiées nécessaires appartenant aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont été déployés avec leurs armes et ont reçu leurs soldes, contrairement aux éléments relevant de l'opposition.

6. Peu de progrès ont été accomplis concernant des questions et des décisions clefs, qui sont cruciales pour la tenue des élections en décembre 2024 et restent en suspens depuis le mois de juillet 2023. Bien que les parties aient la possibilité de modifier l'Accord revitalisé, conformément aux procédures établies, et d'adapter les délais afin d'achever les préparatifs avant les élections de décembre, aucun arrangement de ce type n'a été conclu à ce jour.

7. La MINUSS a resserré le dialogue et accompagné le renforcement des capacités du Conseil des partis politiques, de la Commission nationale de révision de la Constitution et de la Commission électorale nationale. Le 11 janvier, avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), elle a facilité une séance inaugurale avec les présidents du Conseil et de la Commission électorale nationale, ainsi que des personnalités de l'ensemble de l'échiquier politique, consacrée à l'examen d'un projet de code de conduite à l'intention des partis politiques en prévision des élections nationales et au-delà, visant à régir le comportement des partis et celui des autres parties prenantes. Du 22 au 26 janvier, elle a appuyé des ateliers de formation destinés aux nouveaux membres de la Commission électorale nationale et de la Commission nationale de révision de la Constitution, visant à les orienter dans leurs travaux et à les aider à planifier et à exécuter les tâches qui leur ont été prescrites. Le 29 janvier, elle a épaulé une réunion virtuelle à l'échelle du pays de la Commission électorale nationale par l'entremise des antennes locales, saisissant cette occasion pour présenter les nouveaux membres des commissions et entendre les responsables électoraux dans les États évoquer les problèmes à résoudre.

8. L'opposition et la société civile ont continué d'émettre des doutes sur la transparence du Gouvernement et son adhésion à l'état de droit et à l'accès à la justice avant les élections. Le 6 décembre, le groupe parlementaire du MPLS dans l'opposition a exprimé de nombreuses préoccupations, notamment sur les entraves à l'espace politique et civique, dont les restrictions constantes à la liberté de circulation du Premier Vice-Président, Riek Machar.

9. Le 7 décembre, le Président par intérim de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, le général de division Charles Tai Gituai, a souligné qu'il importait de progresser dans l'application de tous les chapitres de l'Accord revitalisé. Notant que le manque de fonds concernant l'ensemble des institutions et mécanismes

de l'Accord était l'un des principaux obstacles aux progrès, il a demandé aux parties à l'Accord de coopérer, de manifester leur attachement aux élections en les finançant, ainsi que la Commission nouvellement reconstituée et les institutions liées aux élections, et de mener à bien l'unification des forces. Le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a tenu le 25 janvier une réunion du conseil d'administration durant laquelle il a présenté bon nombre de cas de violations du cessez-le-feu par les parties à l'Accord revitalisé.

10. Le 6 février, la Commission électorale nationale, le Conseil des partis politiques, la Commission nationale de révision de la Constitution, le Bureau national de statistique et la Police nationale sud-soudanaise ont présenté leurs projets de budget au Ministère des finances et de la planification, pour approbation par le Conseil des ministres. Les budgets généraux de ces institutions clefs, afin de les aider à achever leurs travaux, étaient de : 253 594 678 735 livres sud-soudanaises pour la Commission électorale nationale, 40 000 000 000 livres pour le Conseil des partis politiques, 43 794 227 620 livres pour la Commission nationale de révision de la Constitution et 58 085 343 750 livres pour la Police nationale sud-soudanaise. Le 8 février, le Ministre du Cabinet ministériel a révélé que le Conseil des ministres avait alloué 731 milliards de livres sud-soudanaises, dont un budget supplémentaire de 107 milliards de livres, qui avait été approuvé, concernant les cinq institutions, pour couvrir les activités préélectorales jusqu'au mois de juin. Sur ce montant, 27 milliards de livres ont été affectés à la Commission électorale nationale et 22 milliards de livres à la Commission nationale de révision de la Constitution. Le budget a été soumis pour approbation à l'Assemblée législative nationale provisoire revitalisée.

Autres faits nouveaux intervenus sur le plan politique

11. Le 4 décembre, le septième Forum des gouverneurs s'est achevé à Djouba, tandis que les gouverneurs et administrateurs en chef approuvaient 32 résolutions et 50 recommandations portant sur la coordination entre les gouvernements aux niveaux fédéral et des États et la façon de remédier au manque de moyens pour mettre en œuvre les priorités au niveau des États, notamment le paiement des salaires des fonctionnaires et les préparatifs en vue des élections. M. Kiir s'est dit préoccupé que certains États soient gouvernés au mépris du respect de la Constitution et de l'Accord revitalisé, tandis que des responsables étaient limogés en fonction de leur affiliation politique, entre autres facteurs, ce qui a suscité des litiges entre les parties. Il a donc demandé la création de mécanismes de règlement des différends. La Ministre de l'intérieur, Angelina Teny, a présenté un projet de politique de sécurité assurée par la police pour protéger les élections. Des membres de la société civile ont noté des difficultés persistantes dans l'application des résolutions issues du précédent Forum des gouverneurs.

12. Le Président a poursuivi le remaniement ministériel concernant des postes clefs. Le 4 janvier, il a désigné de nouveaux ministres dans l'État de l'Unité, notamment de la jeunesse et des sports, des ponts et chaussées, des finances et de la planification, ainsi que des affaires parlementaires et juridiques ; les parlementaires comprenaient le Vice-Président du Parlement de l'État de l'Unité et un président de comté. Par un autre décret, il a désigné Deng Luol Wol Directeur général de l'Autorité d'exploitation et de production pétrolières au Ministère du pétrole. Tous les remaniements ont été effectués au sein du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS). Le 1^{er} février, il a séparé les pouvoirs du Ministre du pétrole, du Sous-Secrétaire du Ministère et du Directeur général de l'Autorité nationale du pétrole, étendant les pouvoirs du Sous-Secrétaire et restreignant ceux du Ministre en exercice, qui appartient au MPLS dans l'opposition.

13. Après la demande formulée par M. Kiir au Président du Kenya, William Ruto, relative à la reprise à Nairobi des pourparlers de paix entre le Gouvernement sud-soudanais et les groupes non signataires, M. Ruto s'est entretenu avec la Communauté de Sant'Egidio à Rome le 30 janvier. Dans une déclaration le 1^{er} février, le Front de salut national a relevé que les groupes non signataires n'avaient pas été consultés sur le changement de lieu à Nairobi et a demandé qu'ils se déroulent à Rome, perçue comme étant plus sûre. Le 8 février, dans une nouvelle déclaration, le Front de salut national a réfuté les récents rapports non confirmés concernant le renvoi de son chef et réaffirmant que Thomas Cirillo était toujours à la tête du mouvement. Il a ajouté que les rumeurs avaient été propagées par d'anciens éléments du Front récemment congédiés, ayant été suspectés d'avoir conspiré avec des responsables officiels contre le Front, et a accusé M. Kiir et le Service national de sécurité d'avoir cherché à diviser et déchirer les groupes de l'opposition au lieu de négocier avec eux dans le cadre de pourparlers de paix.

Activités menées et faits nouveaux intervenus au niveau régional

14. Le conflit au Soudan a continué de se répercuter au Soudan du Sud, de modifier les relations politiques dans la région, d'entraîner un afflux de réfugiés et de pousser des Sud-Soudanais à rentrer au pays. Le 11 janvier, M. Kiir a ordonné la répression des activités illicites le long de la frontière du Soudan du Sud avec le Soudan, citant des préoccupations liées à la sécurité nationale. Il a dit craindre que les armes infiltrées à partir du Soudan n'exacerbent les conflits intercommunautaires en cours à Abyei, Ouarrap et Bahr el-Ghazal occidental. Le 20 janvier, il s'est entretenu avec le chef des Forces d'appui rapide, Mohammed Hamdan Dagalo, en marge du sommet de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en Ouganda. Le 29 janvier, le Ministère des affaires étrangères a réfuté dans une déclaration les constatations du Groupe d'experts sur le Soudan, appuyant le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan, selon lesquelles du carburant était acheminé à travers le territoire sud-soudanais pour être livré aux Forces d'appui rapide au Soudan, et a insisté sur la neutralité du Soudan du Sud dans le conflit en cours au Soudan.

Situation économique

15. Le 19 décembre, le Fonds monétaire international a achevé ses consultations et son examen du programme de référence pour le Soudan du Sud, énumérant les nombreux problèmes auxquels se heurtaient les autorités sud-soudanaises, dont la nécessité de financer les élections prévues pour le mois de décembre 2024.

16. Le 16 janvier, la Banque du Soudan du Sud a augmenté le montant des ventes hebdomadaires de devises étrangères aux banques commerciales et aux bureaux de change, qui est passé de 3 à 10 millions de dollars. Le 31 janvier, elle a vendu 10 milliards de livres sud-soudanaises supplémentaires (soit 9 millions de dollars) aux banques commerciales satisfaisant aux conditions requises, par la voie d'un mécanisme de dépôt à terme. Ces mesures visaient à réduire la dépression nominale de la livre sud-soudanaise et à stabiliser l'inflation.

17. Le 22 janvier, le Ministère des finances et de la planification a organisé un atelier sur le programme d'élaboration du plan budgétaire pour l'exercice 2024/25, durant lequel des représentants de ministères, de départements et d'organismes ont présenté les progrès et les priorités dans leurs secteurs respectifs. Il a été décidé de prolonger d'un an la Stratégie nationale de développement révisée, du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, sous réserve de l'approbation du Cabinet et de la Présidence.

III. État de la sécurité

18. La poursuite des combats au Soudan et le nombre croissant de civils affluant au Soudan du Sud ont exacerbé les conditions de sécurité et la situation humanitaire. Avec l'arrivée de la saison sèche, les éleveurs de bétail ont entamé leur migration annuelle à travers le pays, ce qui a provoqué des tensions avec les communautés d'accueil. Des tensions entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) ont été observées dans certaines régions du pays.

Région du Haut-Nil

19. Des tensions croissantes entre le M/APLS dans l'opposition et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont été signalées dans l'État de l'Unité, à la suite de la désertion de deux officiers militaires de haut rang en octobre. Les nouvelles désertions signalées parmi des officiers du M/APLS dans l'opposition, les mobilisations et les arrestations connexes par les deux parties dans un camp de déplacés de Bentiu et dans d'autres zones dans le sud de l'État de l'Unité ont également contribué aux frictions. La présence dans l'État de l'Unité du général Simon Maguek, l'un des transfuges, et la circulation de ses forces dans l'État ont accentué les tensions et le déplacement des populations des comtés de Leer, Guit, Mayom et Rubkona. Les combats entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le MPLS dans l'opposition qui avaient éclaté dans le comté de Leer en octobre ont gagné le comté de Guit au début du mois de décembre et continué dans le comté de Rubkona à la fin du mois de janvier, exacerbant une situation humanitaire déjà difficile.

20. Au Jongleï, les tensions intercommunautaires entre les Nuer, les Dinka et les Murle sont montées, tandis que des éléments murle et nuer menaient des razzias de bétail et des activités criminelles dans les comtés d'Akobo, Bor, Duk, Nyerol et Twic. À la suite du meurtre d'un chef Gadiang (Dinka) le 29 décembre 2023, des Murle armés ont tué au moins 35 personnes et volé un millier de bovins durant une attaque menée le 4 janvier à Poktap (comté de Duk). Elle a été condamnée de façon généralisée, notamment par la MINUSS, faisant craindre une mobilisation des Dinka en vue d'une attaque sur la Zone administrative du Grand Pibor. Le 9 janvier, des Gawaar Nuer d'Ayod auraient volé 700 bovins d'un camp de bétail dans le comté de Nyerol. Face aux inquiétudes grandissantes au sujet d'une montée de la violence dans la région, la MINUSS a poursuivi ses concertations aux niveaux national et de l'État pour désamorcer les tensions, encourageant les jeunes à s'abstenir de se mobiliser et facilitant un certain nombre de dialogues de paix intercommunaux.

Région de Bahr el-Ghazal

21. Les violences intercommunautaires entre les Dinka Ngok et les Dinka Twic ont persisté dans les zones contestées le long de la frontière entre l'État de Ouarrap et la région d'Abyei, malgré les diverses mesures prises aux niveaux national et des États, notamment un décret présidentiel promulgué le 16 janvier visant à réduire les tensions et à parvenir à un règlement pacifique du conflit. Le meurtre de l'Administrateur en chef adjoint désigné par Djouba dans le sud de la zone d'Abyei le 31 décembre a exacerbé le conflit, qui a atteint son paroxysme lors des violences intercommunautaires qui ont éclaté dans la zone d'Abyei, auxquelles ont participé des éléments Dinka Ngok, Dinka Twic et Nuer les 27 et 28 janvier et le 4 février, respectivement.

22. Le long des frontières des États de Ouarrap et de Bahr el-Ghazal occidental, les violences intercommunautaires se sont poursuivies entre les Dinka Apuk et les

Marial-Baai, d'une part, et les Dinka Kuac et les Dinka Aguok, d'autre part. Les causes de ces conflits localisés, notamment les litiges fonciers, les contestations de zones de pâturage et les attaques cycliques et meurtres par vengeance, ne sont toujours pas réglées, d'où un risque accru de violence. La MINUSS poursuit ses concertations avec les parties prenantes à tous les niveaux, tout en menant des patrouilles régulières dans les zones contestées afin d'atténuer la violence. Les cycles de violence ont persisté entre Luanyjang à Tonj-Est (Ouarrap) et Pakam à Rumbek-Nord (État des Lacs). Le 31 janvier, des affrontements dans le payam de Makuac (comté de Tonj-Est) ont fait 48 morts et 40 blessés au cours de trois attaques distinctes. Une mobilisation entre les deux populations a continué d'être signalée.

Région de l'Équatoria

23. Avec le début de la saison sèche et la migration annuelle du bétail, plus précoce que prévu, les tensions se sont accentuées dans la région de l'Équatoria. Des éleveurs Dinka Atuot de l'État des Lacs ont pénétré dans le comté de Mvolo et des membres de la population nomade ambororo sont entrés dans les comtés de Nagero et de Tamboura (Équatoria-Occidental), suscitant des violences sporadiques, déclenchées par la destruction des terres agricoles des communautés d'accueil. En Équatoria-Central, l'arrivée dans le comté de la Rivière-Yei d'éleveurs dinka venant de Bor et d'éleveurs moundari venant de Maridi a aggravé les tensions avec les agriculteurs locaux. L'augmentation des migrations et de la montée des rivalités autour des pâturages et des ressources en eau va probablement accroître la violence dans les mois à venir.

24. Les préoccupations liées à la protection des civils se sont intensifiées en Équatoria-Central à la suite d'allégations de pratiques répréhensibles de la part des forces de sécurité gouvernementales pendant les opérations de désarmement. Dans le payam de Gondokoro, les forces de sécurité conjointes auraient harcelé et arrêté arbitrairement des civils, provoquant des déplacements. Le 10 janvier, une commission d'enquête établie par le Gouverneur de l'Équatoria-Central a reproché aux forces de sécurité d'avoir perpétré des violations des droits humains. Ces opérations menées à Gondokoro ont attisé les tensions parmi les Bari qui se sont sentis visés et menacés sur le plan de la propriété foncière. À la suite de la mobilisation de la Mission, un exercice de désarmement dans le payam de Mogiri se serait toutefois déroulé pacifiquement.

25. Le 10 janvier, des habitants du comté de Kapoeta-Sud (Équatoria-Oriental) se sont déclarés préoccupés par le déploiement récent des Forces unifiées nécessaires, qui aurait suscité des craintes, exacerbées par le comportement de quelques soldats qui se seraient attardés et auraient harcelé des habitants dans la ville de Kapoeta.

IV. Situation humanitaire

26. Quelque 5,78 millions de personnes ont été exposées, de décembre 2023 à mars 2024, à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aigüe (phase 3 ou plus du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire), dont 25 000 à des niveaux catastrophiques d'insécurité alimentaire (phase 5 du Cadre) et 1,71 million à des niveaux d'urgence d'insécurité alimentaire (phase 4 du Cadre).

27. Le 8 décembre, les autorités du comté de Leer ont signalé le déplacement de plus de 35 000 personnes vers des zones environnantes, à la suite de lourds combats parmi des factions armées dans la ville de Leer en décembre. Le 2 décembre, des combats entre des éléments armés dans le comté de Guit (État de l'Unité) ont entraîné le déplacement de plus de 2 000 personnes. Sept agents humanitaires ont quitté Guit pour se réinstaller dans la ville de Bentiu.

28. Le 27 janvier et le 4 février, des attaques armées dans différents secteurs de la Zone administrative d'Abyei ont fait 83 morts, dont 4 agents humanitaires qui n'étaient pas en service, plusieurs blessés et des destructions d'habitations et de biens. Durant la période considérée, plus de 2 200 personnes ont été déplacées à Abyei, principalement des femmes et des enfants cherchant refuge dans le complexe de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) à Rumajak, près de la ville d'Abyei, tandis que d'autres ont fui vers des zones voisines. Les partenaires humanitaires ont fourni de la nourriture et des matériaux de construction d'abris, malgré les problèmes majeurs de logistique et d'accès.

29. Au 15 février, 564 716 personnes étaient entrées au Soudan du Sud depuis la mi-avril 2023, lorsque le conflit avait éclaté au Soudan. Parmi elles, 163 500 sont arrivées du 1^{er} décembre 2023 au 15 février 2024. Les Sud-Soudanais rentrant au pays ont continué de constituer la majeure partie des arrivées (79 %), suivis des réfugiés soudanais (20 %) et des demandeurs d'asile de pays tiers (1 %).

30. Le 25 décembre, le Ministère de la santé a déclaré une épidémie de fièvre jaune en Équatoria-Occidental. Au 3 février, 50 cas suspects, dont 2 cas confirmés et 6 décès, avaient été signalés dans les comtés d'Ezo, Ibba, Maridi, Nzara, Tamboura et Yambio. Les activités de riposte ont été intensifiées pour enrayer la propagation de la maladie. Parallèlement, une flambée de rougeole est en cours dans l'Équatoria-Occidental et un nouveau cas de polio dérivé d'une souche vaccinale a été confirmé. Le 7 décembre, le Ministère de la santé a confirmé un cas de choléra importé du Soudan au centre de transit de Renk (Haut-Nil).

31. Du 1^{er} décembre au 15 février, 64 atteintes liées à des restrictions d'accès humanitaire ont été signalées, dont 19 impliquant des violences contre le personnel et les biens humanitaires. Six cas de pillage et de vol de biens humanitaires ont été rapportés ; 20 membres du personnel humanitaire ont été déplacés en raison des hostilités actives et de la crainte d'affrontements entre des groupes armés. Deux attaques contre des convois et des véhicules sous contrat commercial ont été menées du 1^{er} décembre au 15 février à Bor (Jongleï) et à Mayom (Unité). Depuis le début de l'année 2023, quatre travailleurs humanitaires ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions.

V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission

A. Appui à l'application de l'Accord revitalisé et au processus de paix

32. Les 6 et 7 décembre, en collaboration avec ses partenaires, la MINUSS a organisé un colloque de la jeunesse sur l'élaboration d'une Constitution définitive et le processus électoral, sur le thème « Une jeunesse, une voix ». Il a permis de sensibiliser 137 participants (dont 52 femmes), de prôner l'inclusion et de consigner les points de vue des participants dans un document directif.

33. Les 11 et 12 décembre, la MINUSS a appuyé la plateforme nationale de la société civile sur la réforme du secteur de la sécurité en coordination avec le PNUD, pour l'organisation de son troisième atelier sur le renforcement des capacités. Il avait pour objectif l'examen et l'adoption du mandat et du plan de travail pour 2024 et 45 membres de la société civile y ont participé (dont 24 femmes).

34. Également les 11 et 12 décembre, en partenariat avec l'Union africaine, l'IGAD et la Community Empowerment for Progress Organization, une organisation locale de la société, la MINUSS a facilité une table ronde pour sensibiliser et forger un consensus sur les élections, qui a réuni les principales parties prenantes nationales,

notamment des représentants des partis politiques et de la société civile, et abouti à la signature par les représentants des parties à l'Accord revitalisé d'une résolution en 17 points, consistant à régler d'urgence certaines des questions clefs influant sur la conduite des élections d'ici au mois de décembre 2024, dont le financement et la mise en place des principaux organismes de gestion des élections.

35. Les 13 et 14 décembre, en partenariat avec l'Union africaine et l'IGAD, la MINUSS a organisé à Djouba deux forums des partis politiques sur le code de conduite et les élections, à l'intention de 169 dirigeants et représentants de partis (dont 76 femmes). Le deuxième a été consacré aux dirigeantes, et la Vice-Présidente Rebecca Nyandeng de Mabior y a participé. Au forum des partis politiques du 24 janvier, 73 dirigeants et représentants de 65 partis politiques (dont 5 femmes) ont poursuivi l'examen du code de conduite. Le projet final doit être validé par le Conseil des partis politiques, communiqué aux partis politiques et aux candidats indépendants pour examen final et approbation et adopté et diffusé dans plusieurs langues nationales dans tout le pays.

36. Le 22 décembre, la MINUSS a tenu sa première réunion avec le Comité de sécurisation des élections mis en place par la Police nationale sud-soudanaise afin d'aborder des domaines de collaboration et de coopération en la matière. Il a été décidé que la MINUSS devrait fournir un appui consultatif au Comité, établir des groupes de travail techniques pertinents, aider à évaluer les besoins pour éclairer des séries de formation et de planification à l'intention de la Police nationale et consulter les principales parties prenantes, dont la Commission électorale nationale et d'autres services chargés de faire appliquer la loi, entre autres. Le rôle et les responsabilités des autres organismes de sécurité n'ont pas encore été clairement définis. Les parties prenantes ne sont pas encore parvenues à une appréciation commune des conséquences pouvant résulter de l'organisation d'élections dans le cadre et les structures de sécurité actuels. Du 29 janvier au 8 février, le Secrétariat a procédé à une mission interne d'évaluation des besoins, qui éclairera la planification de l'appui apporté par l'ONU aux élections.

37. Pendant la période considérée, la MINUSS et le PNUD ont continué de fournir un appui technique à la Commission électorale nationale et au Conseil des partis politiques dans des domaines tels que la structuration, la préparation du budget, la planification des opérations et l'élaboration des procédures, règles et règlements pertinents. Deux institutions gouvernementales ont donc pu soumettre et défendre leur projet de budget auprès des ministères du Cabinet ministériel et des finances et de la planification. Le Conseil des partis politiques a également été en mesure de lancer le 23 janvier le processus d'enregistrement des partis politiques.

38. Dans le Haut-Nil, du 14 au 16 décembre, la MINUSS, le Ministère d'État aux collectivités locales et à l'application de la loi et le Conseil des Églises du Soudan du Sud ont organisé un forum à l'intention de 46 administrateurs de payam, chefs suprêmes et directeurs exécutifs (dont 12 femmes) des comtés de Maban, Manyo, Melout et Renk (État du Haut-Nil). Il a permis de mieux faire comprendre les dispositions de l'Accord revitalisé et de promouvoir la coopération politique.

39. En Équatoria-Oriental, les 23 et 24 janvier, la MINUSS a facilité le dialogue des dirigeants politiques de la région de Kapoeta qui ont examiné les problèmes liés à l'application de l'Accord revitalisé et renforcé l'espace de dialogue politique en vue des prochaines élections nationales.

B. Protection des civils et atténuation des conflits intercommunautaires

40. La MINUSS a continué de promouvoir un dialogue inclusif, la coexistence pacifique, la réconciliation et la cohésion sociale aux niveaux national et infranational afin de renforcer la protection des civils. Dans le cadre de la responsabilité qui lui a été confiée de renforcer sa présence dans l'ensemble du pays sur le plan de la protection, elle a donné la priorité à une démarche mobile, agile et souple, en prépositionnant des unités, en prévision de la saison des pluies. Afin d'accroître son champ opérationnel, de dissuader les attaques contre les civils et de sécuriser les principales voies d'approvisionnement, elle a maintenu quatre bases opérationnelles temporaires de durée prolongée à Jamjang, Koch, Maridi et Tamboura.

41. Au 12 février, la force de la MINUSS avait effectué 10 346 patrouilles, dont 471 patrouilles intégrées, composées de membres de la police des Nations Unies et du personnel civil à des fins de protection des civils. Des soldates de la paix ont participé à 8 % de ces patrouilles.

42. La MINUSS a organisé trois séances de renforcement des capacités à l'intention de 100 acteurs locaux concernés et membres des personnels de sécurité (dont 33 femmes) en Équatoria-Occidental, visant à renforcer la capacité des autorités de protéger les civils.

43. La MINUSS s'est concertée avec les parties prenantes, y compris les groupes de travail au niveau de l'État, au sujet de solutions visant à garantir le retour sûr, en connaissance de cause, volontaire et digne des personnes déplacées dans les anciens sites de protection des civils dans les États de Bahr el-Ghazal occidental, de l'Équatoria-Occidental et de Jongleï. Le 3 janvier, le retour de 1 313 personnes déplacées du site de Hai Masna a commencé dans l'État de Bahr el-Ghazal occidental.

44. Au 13 février, le Service de la lutte antimines est intervenu à la suite des 186 demandes qu'il a reçues de la Mission visant à répertorier, enlever et éliminer les mines terrestres et engins explosifs suspectés. Ces activités comprenaient l'inspection et le déminage de quatre postes de police à Malakal et de plusieurs autres secteurs au Bahr el-Ghazal occidental, à l'appui de 10 projets à effet rapide exécutés par la MINUSS. L'ensemble des activités a concouru à empêcher les atteintes à l'intégrité physique et les pertes en vies humaines dues aux engins explosifs et à permettre aux populations d'accéder à 34 zones agricoles, à 5 hôpitaux et à 9 sources d'eau. Au total, 448 engins explosifs ont été éliminés et 1 470 621 mètres carrés de terres récupérés au cours de la période. Le Service a également dispensé une éducation au danger des engins explosifs à des civils dans tout le pays, afin de les aider à renforcer leurs connaissances et à avoir un comportement plus sûr et de prévenir ainsi les accidents causés par ces engins. Le nombre total de bénéficiaires était de 78 591 (13 976 hommes, 16 026 femmes, 26 070 garçons et 22 519 filles), dont 12 351 personnes ayant fui le conflit au Soudan.

45. Au 13 février, la police des Nations Unies avait effectué 1 655 patrouilles de police et 256 patrouilles intégrées. Sur ce total de 1 911 patrouilles, 1 233 comprenaient des femmes. Huit équipes d'intervention rapide étaient en attente active pour répondre aux atteintes à la sécurité en soutien à la Police nationale sud-soudanaise à Bentiu, Djouba et Malakal. La police des Nations Unies a organisé cinq ateliers de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes et à la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'intention de 70 agents de la Police nationale, et quatre formations aux droits humains à l'intention de 147 agents de la Police nationale.

46. L'équipe de la force de police permanente de Brindisi (Italie) a été déployée le 5 décembre pour renforcer le rôle consultatif de la police des Nations Unies dans le

cadre de l'assistance électorale apportée par l'ONU, en particulier sur le plan de la sécurité électorale. Un groupe des élections de la police des Nations Unies a été créé au sein de l'équipe de l'assistance électorale intégrée, et deux policiers hors unités constituées de chaque bureau local ont été recensés pour servir d'agents de liaison.

47. À la suite des violences qui ont éclaté entre les Anyuak et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et ont été signalées au cours de la précédente période, la MINUSS a mis en place le 18 décembre un dialogue civilo-militaire à Pochala, cherchant à améliorer les relations.

48. La MINUSS a instauré un dialogue de paix à Lekuangole dans la Zone administrative du Grand Pibor du 10 au 12 décembre entre 50 jeunes lou nuer et murle, visant à désamorcer les tensions et à promouvoir la coexistence pacifique. À la suite d'un vol de bétail par des Murle le 4 janvier à Poktap dans le comté de Duk (Jonglei), qui a fait plusieurs victimes civiles, la Mission a facilité une réunion à Djouba du 6 au 8 janvier entre des dirigeants politiques et des notables de la région de Bor et des Murle pour désamorcer les tensions.

49. En Équatoria-Oriental, du 5 au 10 janvier, la MINUSS a appuyé une mission de paix conjointe menée par le Gouverneur de l'Équatoria-Oriental et l'Administrateur en chef de la Zone administrative du Grand Pibor dans les comtés de Jebel Boma, Kuron et Maruwo, pour mener des dialogues de paix entre les Toposa et les Murle.

50. À la suite d'attaques persistantes entre les Dinka Twic et les Dinka Ngoc, la MINUSS a coordonné une réunion à Djouba le 10 janvier entre la FISNUA et des chefs politiques et des notables dinka twic pour se pencher sur les causes profondes de ces attaques et trouver des moyens de réduire la violence. Le Chef par intérim de la FISNUA et commandant de la force, le général Benjamin Olufemi Sawyerr, y a assisté.

Climat et paix et sécurité

51. La période considérée s'est caractérisée par une saison des pluies inhabituellement longue, qui s'est prolongée jusqu'en décembre. En conséquence, plus de 524 400 personnes ont été exposées à des inondations, les eaux de crue s'étendant sur 28 505 kilomètres carrés, selon la surveillance des inondations du Centre satellitaire des Nations Unies pour la période du 15 au 19 décembre, Ayod, Bor-Sud, Fashoda, Gogrial, Guit, Kapoeta-Est, Kapoeta-Nord, Leer, Terekeka et Uror étant les districts les plus touchés. Selon le Centre de prévisions et d'applications climatologiques de l'IGAD, Aweil et Rumbek ont également été touchés par la sécheresse. Les effets prolongés des chocs climatiques ont continué de désorganiser la production alimentaire, aggravant notamment les résultats sur le plan de la sécurité alimentaire, des phases 3 (crise) et 4 (urgence) du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire ayant été observées dans l'est et le nord du Soudan du Sud en particulier et provoquant également l'apparition précoce et le retour tardif des modes migratoires pastoraux, qui coïncident avec les cycles de récolte en raison des changements saisonniers, ce qui entraîne des conflits, comme cela a été constaté par exemple dans le comté de Tonj-Est.

C. État de droit et responsabilité

52. Afin de renforcer la capacité des acteurs judiciaires nationaux au Soudan du Sud d'instruire, de poursuivre et de juger efficacement les crimes graves, en particulier les violences sexuelles et fondées sur le genre et les violences sexuelles liées au conflit, la MINUSS a aidé les personnes chargées de faire respecter l'état de droit au

Soudan du Sud à dispenser une formation spécialisée et à mettre en place des tribunaux itinérants.

53. Du 14 au 18 décembre, la MINUSS a épaulé une formation liée aux enquêtes dans l'État de l'Unité, menée par des facilitateurs nationaux de l'état de droit à l'intention de 27 agents de la Police nationale sud-soudanaise (dont 3 femmes) afin d'améliorer leurs compétences en matière de consignation et d'enquête, en particulier concernant les délits liés à la violence sexuelle et fondée sur le genre, dans les comtés de Koch, Leer, Mayendit et Panyijar.

54. Afin de promouvoir le traitement humain des personnes incarcérées conformément aux Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok), la MINUSS et World Relief ont appuyé le 12 décembre le transfert, aux autorités nationales, de la prison du comté de Koch, construite à l'aide du fonds d'affectation spéciale sud-soudanais pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience. La prison peut accueillir 49 détenus et comprend deux cellules réservées aux mineurs et aux femmes.

55. Du 10 au 24 janvier, un tribunal de circuit a été mis en place dans le comté de Morobo (Équatoria-Central) et s'est prononcé dans quatre affaires, dont deux de viol. Elles ont débouché sur la condamnation de cinq personnes pour diverses infractions, à savoir le viol, l'adultère et le vol, avec des peines d'emprisonnement allant jusqu'à six mois et le versement d'indemnités pouvant atteindre 150 000 livres sud-soudanaises. Depuis le 31 janvier, un tribunal itinérant déployé dans le comté de Koch (État de l'Unité) a permis d'instruire et de juger des affaires pénales avec la présence physique d'un juge pour la toute première fois dans l'histoire du comté. Le tribunal a prononcé à ce jour des peines sévères de 10 et de 13 ans, respectivement, dans deux condamnations pour viol, dont l'une dans une affaire très médiatisée dans laquelle il a condamné le fils d'un ancien responsable local. Ces verdicts ont montré avec force aux habitants du comté de Koch que l'impunité des violences sexuelles ne serait pas tolérée.

56. Depuis le 12 février, la MINUSS a appuyé quatre officiers juristes (dont une femme) de la Direction de la justice militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple qui se déployaient à Maridi (Équatoria-Occidental) dans le cadre d'une mission d'évaluation devant s'achever le 21 février, chargée d'instruire et de préparer des dossiers en vue de poursuites et d'un verdict prononcé devant une cour martiale générale, dont la mise en place est prévue pour le mois de mars.

57. La MINUSS a apporté un appui ciblé aux autorités judiciaires pour qu'elles réexaminent des affaires dans les prisons centrales d'Aweil, de Bor et de Djouba, ce qui a permis de libérer 159 détenus (dont 12 femmes et 13 mineurs) qui avaient commis des délits mineurs.

58. Du 9 au 11 février, la MINUSS a organisé des consultations avec des chefs murle, notamment des femmes et des jeunes, ainsi qu'avec des représentants de la justice et des institutions gouvernementales locales. Elles ont porté sur la mise en place d'un tribunal de circuit pour les chefs traditionnels afin de lutter contre les violences intercommunautaires, notamment les razzias de bétail, les enlèvements et les meurtres commis par vengeance, comme le prévoit le Plan Pieri d'action pour la paix, fruit de concertations entre les trois populations en conflit au Jongleï.

D. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire

59. Au 12 février, la MINUSS avait effectué 1 285 patrouilles de longue durée, 1 180 patrouilles de courte durée et 823 tâches de protection de la force afin de créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire et d'apporter un appui en la matière, afin de veiller à la protection des travailleurs humanitaires.

60. La MINUSS a répondu à 18 demandes de protection de la force et de soutien logistique émanant des partenaires humanitaires et à 425 demandes de protection concernant neuf terrains d'aviation du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies.

61. Le 4 janvier, la MINUSS a facilité le transport aérien de membres du personnel humanitaire et d'une tonne d'articles non alimentaires destinés à quelque 5 000 réfugiés à Boro Medina (Bahr el-Ghazal occidental).

62. Au 13 février, la police des Nations Unies avait assuré la sécurité lors de huit missions d'acheminement de l'aide humanitaire et de 41 escortes d'ingénieurs et d'autres personnes. Elle a poursuivi son déploiement dans des bases opérationnelles temporaires à Akobo, Kodok, Pibor, Tamboura et Yei, qui ont servi à renforcer la confiance, à dialoguer avec des dirigeants clés, à améliorer les capacités de la Police nationale et à fournir des prestations aux populations.

63. Au 13 février, le Service de la lutte antimines avait inspecté et déminé 434 kilomètres de routes définies comme prioritaires par la Mission et escorté des patrouilles menées sur 2 015 kilomètres, pour accroître la mobilité des soldats de la paix et permettre aux partenaires humanitaires de se déplacer sans craindre la menace des engins explosifs. Il a également poursuivi le déminage en vue de l'établissement d'un camp de réfugiés à Wedweil et de sites de réintégration pour les personnes déplacées des camps de Hai Masna et de Naivasha, respectivement dans les États de Bahr el-Ghazal septentrional et de Bahr el-Ghazal occidental, à la suite des demandes présentées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations.

E. Surveillance des violations des droits humains et enquêtes y relatives

64. La MINUSS a recensé et confirmé 174 faits de violence, qui ont touché 777 civils, dont 75 femmes et 55 enfants (38 garçons et 17 filles) : 381 civils ont été tués (24 femmes, 10 garçons et 2 filles), 249 blessés (27 femmes, 4 garçons et 2 filles), 57 enlevés (21 femmes, 24 garçons et 11 filles), 90 (3 femmes et 2 filles) ont été victimes d'arrestation et de détention arbitraires et une personne a subi une détention illégale et des mauvais traitements. Par rapport à la période précédente, cela représente une baisse de 20 % du nombre d'événements et de 7 % du nombre de victimes. En tout, 80 % des cas ont été attribués aux milices locales et aux groupes de défense civile, 16 % aux forces de sécurité gouvernementales et à d'autres groupes armés et 4 % à des éléments armés non identifiés.

65. La suppression des voix de la société civile et les restrictions imposées aux médias ont continué de réduire l'espace civique et politique déjà limité, compromettant la participation des citoyens aux processus politiques en cours, en particulier à l'approche des prochaines élections. La MINUSS a étayé six atteintes à l'espace civique et politique : trois cas d'arrestation et de détention arbitraires d'activistes de la société civile concernant sept personnes (trois hommes et quatre femmes) dont quatre (dont deux femmes) ont été libérés le 26 janvier à la suite de la

mobilisation de la MINUSS, tandis que les trois autres (dont deux femmes) restaient en garde à vue ; un cas de harcèlement et d'intimidation d'un activiste de la société civile par le Service national de sécurité et un cas de publication d'un arrêté ministériel restreignant la liberté d'expression et la liberté des médias par le Ministère de l'information et des communications de Jongleï, limitant toutes les annonces publiques et privées faites dans les médias dans cet État et exigeant l'approbation du Ministère pour toute publication, décision annulée par la suite le 11 janvier, à la suite de la mobilisation de la MINUSS. Le 14 janvier, un militant de la société civile s'est réfugié à l'étranger, à la suite des multiples menaces dont il a fait l'objet de la part des forces de sécurité, après avoir critiqué la répression de la liberté d'expression et la restriction de la participation véritable des citoyens aux affaires publiques.

66. La MINUSS a fourni un appui technique et financier aux organisations de la société civile afin de faciliter une participation inclusive aux processus politiques. En collaboration avec le Forum de dialogue politique, elle a organisé un atelier sur la promotion de l'espace civique afin de créer un climat favorable à la participation des jeunes au processus de transition démocratique au Soudan du Sud, à l'intention de 42 représentants de la jeunesse, étudiants universitaires, défenseuses des droits humains et représentants de la société civile. En collaboration avec la Community Empowerment for Progress Organization, elle a préparé une table ronde nationale sur le fait de promouvoir, de protéger et de revendiquer de manière consultative un espace civique et politique pour des élections démocratiques et pacifiques avec les autorités gouvernementales et la société civile. Le Service national de sécurité a donc demandé la tenue d'un atelier d'orientation sur l'espace civique et politique à l'intention de responsables de haut rang, l'augmentation du nombre de formations destinées aux organes de sécurité, à la société civile et à des journalistes, afin de renforcer un espace ouvert aux droits civiques et politiques pendant la période électorale, et la mise en place de moyens permettant de communiquer des informations sur l'espace civique et politique.

1. Les enfants et le conflit armé

67. L'équipe spéciale de pays (surveillance et information) a établi que 33 violations graves avaient été commises contre 34 enfants (32 garçons et 2 filles), que 4 enfants avaient été tués et 9 mutilés (7 garçons et 2 filles), que 20 garçons avaient été recrutés et utilisés à des fins militaires et que 3 garçons avaient été enlevés. Six garçons ont subi des violations multiples, ils ont été à la fois recrutés, utilisés et enlevés. Six garçons ont été libérés par le M/APLS dans l'opposition à la suite d'une action de sensibilisation menée par l'ONU. Des violations se sont produites dans les États de l'Équatoria-Occidental (11), de l'Unité (10), de Bahr el-Ghazal septentrional (9), de Jongleï (4), de l'Équatoria-Oriental (3), du Haut-Nil (2) et de Bahr el-Ghazal occidental (1).

68. Des violations ont été attribuées au M/APLS dans l'opposition (23), aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (14), à la défense civile sud-soudanaise (2) et au Service national de protection des espèces sauvages (3). Sept violations n'ont pas été attribuées, s'étant produites à la suite de restes explosifs de guerre.

69. La MINUSS a organisé 27 séances de sensibilisation à la protection de l'enfance à l'intention de 1 930 participants (dont 802 femmes), notamment de 1 524 acteurs locaux concernés (dont 610 femmes), de 168 hauts responsables (dont 142 femmes), de 149 membres des forces de sécurité gouvernementales (dont 41 femmes), de 77 agents de l'APLS dans l'opposition (dont 7 femmes) et de 12 partenaires de la protection de l'enfance (dont 2 femmes). Elle a organisé huit séances de formation à la protection de l'enfance à l'intention de 338 participants (dont 82 femmes), notamment de 247 membres des forces de sécurité gouvernementales (dont

50 femmes), de 37 acteurs locaux concernés (dont 27 femmes), de 34 membres de l'APLS dans l'opposition (tous des hommes) et de 20 fonctionnaires (dont 5 femmes).

70. Du 23 janvier au 7 février, l'ONU a aidé le Comité technique national, qui comprend la Commission nationale de désarmement, démobilisation, réadaptation et réintégration et le Ministère de la défense et des anciens combattants, à organiser deux ateliers régionaux de remise à niveau à l'intention des personnes référentes en matière de protection de l'enfance des parties au conflit dans les régions de Bahr el-Ghazal et de l'Équatoria, afin de renforcer les capacités des personnes référentes au Soudan du Sud et de les doter des connaissances nécessaires pour exécuter efficacement le plan d'action, encourager une culture de la protection de l'enfance et de la responsabilité et veiller à établir un système de personnes référentes qui soit opérationnel avant les prochaines élections.

2. Violence sexuelle liée au conflit

71. La MINUSS a recensé et confirmé 39 faits de violence sexuelle liée au conflit commis contre 54 personnes (32 femmes, 17 filles, 3 garçons et 2 hommes), âgées de 12 à 45 ans ; 17 d'entre elles ont bénéficié d'une assistance médicale et 19 ont intenté une action en justice. Ces faits se sont produits dans les États suivants : Équatoria-Central (15), Bahr el-Ghazal occidental (7), Jongleï (6), Ouarrap (3), Équatoria-Occidental (3), Équatoria-Oriental (2), Lacs (2), Bahr el-Ghazal septentrional (1) et ont été attribués aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (14), à la Police nationale sud-soudanaise (5), au Service national de sécurité (3), conjointement à l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud et au Service national de protection des espèces sauvages (1), au M/APLS dans l'opposition (3), aux milices locales (7) et à des éléments armés non identifiés (6).

72. Cinq programmes de renforcement des capacités et de sensibilisation aux violences sexuelles liées au conflit ont été organisés dans le pays à l'intention de 209 bénéficiaires (dont 87 femmes), y compris les autorités chargées de l'application de la loi, les autorités locales, les chefs religieux et traditionnels et des groupes de femmes et de jeunes. Le 1^{er} décembre, la MINUSS a organisé sa réunion trimestrielle sur les violences sexuelles liées au conflit, avec des représentants d'organisations de la société civile, visant à améliorer la collecte de données et l'analyse des tendances et caractéristiques des violations sexuelles liées aux conflits, ainsi qu'à répertorier les domaines d'intervention stratégique pour accompagner les victimes et les personnes rescapées.

3. Les femmes et la paix et la sécurité

73. Du 4 au 7 décembre, la MINUSS a aidé Women in Local Government Association à organiser un atelier à Djouba auquel ont participé 50 de ses membres (dont 2 hommes) venus de tout le pays. Il visait à aider les participants à mieux comprendre les notions de genre et de prise en compte des questions de genre et les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, y compris les mesures et les moyens permettant de garantir une véritable participation des femmes pendant tout le cycle électoral.

74. Du 11 au 14 décembre, le groupe parlementaire des femmes a organisé une formation des formateurs à l'intention de 30 députées de l'Assemblée législative nationale provisoire revitalisée concernant une législation sensible aux questions de genre. Elle a permis aux participantes d'acquérir des connaissances et des compétences en vue d'une participation stratégique aux prochaines élections et au processus d'élaboration de la Constitution.

75. Le 15 décembre, la MINUSS a facilité une réunion bilatérale avec des représentants du Département d'État des États-Unis à l'intention de sept femmes représentant cinq organisations de la société civile, afin de recueillir des avis et de mieux comprendre la situation actuelle concernant les femmes et la paix et la sécurité au Soudan du Sud.

76. Le 15 décembre, la MINUSS et le Fonds des Nations Unies pour la population ont fourni aux femmes de la Police nationale sud-soudanaise 100 kits dignité dans le cadre d'une réponse globale aux besoins opérationnels répertoriés par les femmes.

77. Du 7 au 9 décembre, en collaboration avec des partenaires humanitaires, la MINUSS a organisé plusieurs activités de sensibilisation à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre » à Aweil, Kuacjok, Rumbek, Torit et Yambio. À Djouba, plus de 1 500 personnes ont participé à la campagne, organisée en partenariat avec l'association des jeunes autochtones de Nyakuron-Est et le Groupe de travail pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

78. Du 11 au 14 décembre, la MINUSS a accueilli une délégation de neuf membres du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Ils ont recueilli des informations sur la situation des femmes et des filles dans le contexte politique actuel et sur l'application des dispositions de l'accord de paix relatives au genre. La visite a été l'occasion pour les membres du Groupe informel d'experts de constater les effets concrets sur le terrain du libellé relatif aux femmes et la paix et à la sécurité employé dans le mandat de la MINUSS et dans les résolutions sur le Soudan du Sud adoptées par le Conseil de sécurité.

VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement des déploiements et déontologie et discipline

79. Au 13 février, l'effectif du personnel civil de la MINUSS comptait 2 710 personnes et se répartissait comme suit : 890 membres du personnel recrutés sur le plan international dont 270 femmes (30 %), 1 399 membres du personnel recrutés sur le plan national dont 234 femmes (17 %) et 421 Volontaires des Nations Unies dont 168 femmes (40 %).

80. La composante policière de la Mission comprenait 1 573 personnes (effectif autorisé : 2 101), à savoir : 675 policiers hors unités constituées dont 229 femmes (34 %), 850 membres d'unités de police constituées dont 226 femmes (27 %) et 48 conseillers pour les questions judiciaires et pénitentiaires dont 23 femmes (48 %).

81. Sur un contingent autorisé de 17 000 militaires, la MINUSS avait un effectif de 13 898 personnes, à savoir : 218 officiers de liaison, dont 68 femmes (31 %), 411 officiers d'état-major, dont 87 femmes (21 %) et 13 269 membres des contingents, dont 981 femmes (soit 7 %).

82. Conformément à la politique applicable, les informations relatives à une éventuelle conduite répréhensible ou à une faute professionnelle ont été traitées en temps opportun. Du 1^{er} décembre au 31 janvier, 22 allégations de conduite répréhensible ou de faute professionnelle ont été enregistrées dans le Système de suivi de la gestion des dossiers. Une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles a été enregistrée. Toutes les victimes identifiées dans le cadre d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles précédemment signalées ont continué de recevoir l'appui de la spécialiste hors classe des droits des victimes affectée à la Mission au Soudan du Sud.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies

83. Au 31 janvier, la MINUSS avait enregistré 43 violations de l'accord sur le statut des forces, contre 44 enregistrées durant la précédente période considérée. En tout, 35 violations concernaient des restrictions de mouvement imposées par les autorités gouvernementales qui avaient entravé les patrouilles de la MINUSS dans les États suivants : Bahr el-Ghazal septentrional, Équatoria-Central, Équatoria-Occidental, Équatoria-Oriental, Haut-Nil, Jongleï et Unité. Les patrouilles aériennes dynamiques et patrouilles terrestres de la MINUSS ont été annulées à Achong-Chong, Bagari, Bor, Deim Zoubeir, Gadiang, Gangura-Nabiapai, Kapoeta, Koch, Kuron, Lakamadi, Leer, Manyang, Marial-Bai, Moundri, Ngo Halima, Pajok, Fanyok, Raja, Rumbek, Sopo, Tamboura, Tharkueng, Timsaha, Torit, Wau et Yei, du fait que les documents comportant des renseignements et les garanties de sécurité aérienne n'avaient pas été approuvés par le siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance à Djouba. Le 27 décembre, une patrouille intégrée de la MINUSS allant de Malakal à Gel Achel s'est vu refuser l'accès par le personnel des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à un poste de contrôle situé à environ 72 kilomètres au sud-est de Malakal. L'équipe de la MINUSS était pourtant en possession d'un document de mise en commun des informations, reconnu par le siège du Mécanisme.

84. Le 9 décembre, dans la ville de Torit, un membre de la police des Nations Unies a été agressé par des agents du Service national de sécurité, tandis que des soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple présents ont menacé également de tirer sur la patrouille si elle ne quittait pas la zone immédiatement. Le 13 décembre, un chauffeur des Nations Unies a été agressé par des membres des Forces sud-soudanaises au poste de contrôle du pont de Djouba pour des raisons non précisées. Le 18 décembre, les Forces sud-soudanaises et le Service national de sécurité ont confisqué une radio TETRA des Nations Unies au domicile d'un membre de la MINUSS recruté sur le plan national, lors d'opérations de sécurité conjointes menées dans le quartier de Gudele à Djouba.

85. Les violations de l'accord sur le statut des forces comprenaient également l'imposition de taxes indues à la MINUSS et à ses sous-traitants pour l'importation de cargaisons destinées à l'usage exclusif de la Mission. Le 13 décembre, l'autorité fiscale nationale a exigé que le contractant international de la MINUSS, ES-KO International, verse 10 millions de livres sud-soudanaises (10 000 dollars) pour obtenir une licence d'importation, condition préalable au déblocage de 500 tonnes de produits alimentaires congelés. La MINUSS a continué de se concerter avec le Gouvernement à ce sujet.

86. Dix-huit cas de harcèlement et deux cas de refus d'accès aux membres du personnel de l'équipe de pays des Nations Unies et à leurs opérations par les forces de sécurité gouvernementales ont été enregistrés, la plupart du temps du fait d'allégations d'infractions au code de la route ou de la présentation de documents incorrects lors de l'entrée au Soudan du Sud à l'aéroport international de Djouba de la part de la Police nationale sud-soudanaise ou des Forces sud-soudanaises de défense du peuple.

87. Le 12 janvier, un individu portant la tenue des Forces sud-soudanaises de défense du peuple a pénétré dans le camp de la MINUSS à Tomping et tiré de manière indiscriminée près d'un mirador. Les soldats de la paix des Nations Unies en service ont réagi et tué l'intrus, qui a succombé à ses blessures. Aucun membre du personnel des Nations Unies n'a été blessé. La MINUSS et la Police nationale mènent une enquête conjointe sur l'incident.

VIII. Performance des composantes en tenue

88. La police des Nations Unies a mené une inspection trimestrielle d'évaluation de la performance dans les quatre unités de police constituées au cours de la période considérée. Les évaluations ont été jugées globalement satisfaisantes. Cependant, une unité présentait encore des insuffisances sur le plan du matériel en ce qui concerne le remplacement des grenades lacrymogènes (à main et à projectiles) périmées à 10 %, et les trois autres unités ont dû suivre un plan d'amélioration de la performance en ce qui concerne la santé, les aspects liés à la formation et le bien-être.

89. L'unité d'évaluation interne de la police des Nations Unies a visité et évalué des bureaux locaux à Kuacjok, Rumbek et Yambio, y compris les performances de policiers hors unités constituées et le respect des réglementations de la MINUSS.

90. La force de la MINUSS a évalué huit unités, dont cinq bataillons d'infanterie et trois unités de génie. Aucune évaluation n'a été faite concernant les unités fluviales, les unités d'aviation et les unités médicales. Les unités ont été jugées bien entraînées et prêtes sur le plan opérationnel, conformément aux normes des Nations Unies. Trois d'entre elles dépassaient les normes fixées dans l'outil d'évaluation des unités militaires, et une les avait atteintes. Les rapports d'évaluation concernant les quatre unités restantes sont encore en attente.

IX. Aspects financiers

91. Dans sa résolution [77/292 B](#) du 30 juin 2023, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 148 836 500 dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. Par la suite, le 12 décembre 2023, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut maximum de 15 451 500 dollars (montant net : 15 346 500 dollars) au titre de l'exercice 2022/23. L'autorisation d'engagement a été demandée pour faire face aux dépenses supplémentaires rendues nécessaires dans le cadre du mandat élargi, liées à la protection des civils et à l'appui électoral. Au 14 février 2024, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSS s'élevaient à 299,2 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 2 735,7 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents, aux unités de police constituées ainsi qu'au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2023, conformément au calendrier des versements trimestriels.

X. Observations et recommandations

92. Comme noté dans mon précédent rapport de décembre 2023 ([S/2023/976](#)), l'application des principaux critères de référence dans l'Accord revitalisé continue d'accuser du retard, et une évaluation visant à établir si une masse critique de conformité a été respectée sera effectuée en avril 2024. Cette masse critique peut néanmoins être atteinte si les partis politiques s'unissent et manifestent suffisamment de volonté politique et de convergence.

93. Je m'inquiète de ce que le processus d'établissement de la Constitution, le type et le nombre d'élections, les modalités d'inscription des électeurs, les décisions associées à l'inclusion des personnes déplacées, un plan de sécurité des élections intégré, un mécanisme de règlement des contentieux électoraux et un calendrier

électoral n'aient toujours pas été établis, entre autres. Ces questions en suspens sont fondamentales pour la tenue d'élections crédibles et pacifiques d'ici à décembre 2024. J'engage donc les parties à participer à un dialogue constructif et à parvenir à un consensus sur la façon d'aller de l'avant.

94. Je trouve encourageante la reconstitution de la Commission électorale nationale, du Conseil des partis politiques et de la Commission nationale de révision de la Constitution. Ces institutions doivent cependant de toute urgence être mises en service et dotées de moyens suffisants pour pouvoir commencer à établir un plan et accomplir effectivement les tâches qui leur ont été confiées. J'exhorte le Gouvernement à s'y atteler de manière prioritaire. J'engage également les parties politiques à s'entendre sur un code de conduite qui garantisse la participation pleine et véritable de toutes les parties prenantes électorales et établisse les paramètres d'une activité politique pacifique.

95. Une force nationale unifiée de sécurité, suffisamment entraînée et qui bénéficie de moyens adéquats est indispensable pour garantir des conditions de sécurité à un discours politique et civique libre. J'exhorte le Gouvernement sud-soudanais à accélérer le déploiement des Forces unifiées nécessaires disposant de moyens suffisants, comme énoncé dans la feuille de route et l'accord de paix.

96. Les critères essentiels ne sont pas un ensemble de conditions imposées de l'extérieur, du fait qu'ils ont été décidés par les parties à l'accord de paix. Le fait de ne pas les appliquer ou de les appliquer unilatéralement compromettra l'accord de paix et pourrait avoir de graves répercussions.

97. Les pays de la région et les partenaires internationaux devraient fournir l'appui politique nécessaire aux parties pour ce qui est de surmonter les difficultés politiques en cours. J'attends avec intérêt à cet égard les délibérations à la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur le Soudan du Sud qui devrait se dérouler le 27 février 2024. L'exposé conjoint au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et au Conseil de sécurité par le mécanisme trilatéral de l'ONU, de l'Union africaine et de l'IGAD sur les préparations des élections et le processus de rédaction de la Constitution méritent également une attention en vue d'une évaluation plus vaste du climat électoral au Soudan du Sud.

98. Malgré l'action de médiation locale en cours, je suis préoccupé par la montée des violences intercommunautaires qui ont été enregistrées dans des secteurs situés le long de la frontière de l'État de Ouarrap et de la région d'Abyei et dans des zones de Jongleï. Les tensions et la violence dans l'État de l'Unité à la suite des affrontements qui ont éclaté entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et l'APLS dans l'opposition sont également consternantes. J'exhorte les parties à faire montre de retenue et je demande instamment au Gouvernement de s'attaquer aux causes locales du conflit, notamment en veillant à appliquer les arrangements de sécurité pendant la transition et à distribuer les dividendes de la paix.

99. Je suis profondément troublé par l'intensification du conflit au Soudan et par ses effets sur les États de la région, en particulier le Soudan du Sud, où 500 000 réfugiés, personnes de retour au pays et demandeurs d'asile ont afflué, ce qui a exacerbé la pression sur les populations locales, dont les moyens sont de plus en plus limités. La situation en cours a créé des conditions qui sont à même de déclencher des conflits parmi des populations rivalisant entre elles pour accéder à des besoins de première nécessité, à une aide humanitaire qui diminue et à des ressources qui se raréfient.

100. Je demande à la communauté internationale d'intensifier son appui aux groupes les plus vulnérables en réponse à l'accroissement des besoins, précipité par l'augmentation des arrivées de réfugiés du Soudan. Cette situation est aggravée par

les déplacements de population, les chocs climatiques et la montée de l'insécurité alimentaire au Soudan du Sud. Il est donc impératif que le Gouvernement fournisse également l'aide et les moyens nécessaires aux personnes les plus touchées.

101. Je salue la Communauté de Sant'Egidio pour l'action remarquable qu'elle mène de longue date pour négocier entre le Gouvernement de transition et les non-signataires. Je salue la décision prise par le Gouvernement kényan d'appuyer cette action de concert avec la Communauté de Sant'Egidio. J'espère que toutes les parties à ce processus s'engageront de manière positive et consolideront la paix au Soudan du Sud.

102. J'exprime enfin ma profonde gratitude aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et je salue les efforts de l'IGAD et de l'Union africaine pour leur attachement soutenu à la paix au Soudan du Sud. Je remercie mon représentant spécial pour le Soudan du Sud, Nicholas Haysom, le personnel de la MINUSS, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires humanitaires de leurs efforts inlassables dans des circonstances difficiles.

